



Délibération n° 2013-15 Conseil d'administration du 29 mars 2013

Objet : demande de remise des majorations de retard par le Centre Hospitalier d'Annonay

M. Gibelin, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Le Centre Hospitalier d'Annonay sollicite la remise gracieuse des majorations de retard, d'un montant total de 169 169,10 euros, appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations des mois de mars, avril et juin 2012.

Vu l'article 7-I du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 et la délibération du Conseil d'administration du 29 mars 2007, qui dispose que le Conseil d'administration statue sur les demandes de remise gracieuse des majorations de retard supérieures à 100 000 euros.

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner les demandes de remises gracieuses des majorations de retard reçues par le service gestionnaire et d'un montant supérieur à celui pour lequel le Conseil d'administration lui a donné délégation.

Vu l'avis de la commission des comptes dans sa séance du 28 février 2013, qui

- considérant
 - o le courrier du 8 novembre 2012, dans lequel la directrice adjointe des affaires financières précise que
 - o les mandats sont édités dans les délais, que la Trésorerie a effectué les règlements pour le 5 et que les retards seraient liés aux délais bancaires
 - o que le CH a pris des dispositions afin que les mandats et les virements soient établis de façon à ce que les fonds financiers soient sur le Compte Financier Employeur avant le 5 du mois qui suit l'échéance
 - o le courrier en date du 2 janvier dans lequel le comptable du Trésor indique que les mandats ont bien été transmis avant la date d'exigibilité, le retard étant dû aux délais de traitement
- propose au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité décide la remise des majorations d'un montant total de 169 169,10 euros, appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations des mois de mars, avril et juin 2012.

Bordeaux, le 29 mars 2013

La secrétaire administrative du conseil

Virginie Lladeres